

Déclaration CCE Hypermarchés SAS

08 mars 2018

Les conséquences du Plan de transformation 2022 sont douloureuses au niveau du groupe avec un Plan de Départs Volontaires de 2400 salariés. Les efforts demandés ne pourront pas être supportés uniquement par les salariés.

Nos collègues sont-ils responsables de cette situation ou sont-ils les victimes d'erreurs stratégiques et d'enjeux bien éloignés de leurs préoccupations quotidiennes ?

Cela engage la responsabilité de tout le groupe Carrefour, même si l'équipe dirigeante actuelle n'est aucunement engagée vis-à-vis de la situation présente. Mais tout dirigeant doit tenir compte du passif avant de redéfinir une stratégie. Il est impossible de s'en dédouaner car la réputation de Carrefour est engagée.

Les salariés, et particulièrement l'encadrement Hypermarchés, devront être traités avec les plus grands égards et avec tout l'accompagnement que leur carrière et leur investissement méritent.

Lors des négociations de ce PDV, le SNEC a porté des revendications sur les modalités d'accompagnement des volontaires car le traitement humain des départs volontaires exige du temps, de la patience et de la considération. Le PDV doit concerner les salariés qui quitteront l'entreprise sans oublier ceux qui resteront. Ils auront aussi besoin d'accompagnement et de soutien dans cette nouvelle organisation.

De plus, attention à ce que ce PDV ne soit pas que la partie visible d'un iceberg. Le SNEC sera très vigilant si des managers étaient poussés vers la sortie, en dehors du cadre fixé par le PDV.